



P 1741

ID 4940

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Paulette BOLLENDORFF

Luxembourg, le 14 janvier 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1741 – Audits et contrôles pour les avocats et les notaires

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 13 janvier 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

La pétition publique n'est pas acceptable car elle se limite à proférer des accusations de nature générale et non spécifiées. Par ailleurs, si des faits précis d'abus de pouvoir étaient évoqués, ils relèveraient de la compétence des instances judiciaires et non de la compétence de la Commission des Pétitions.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés